



LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES

263, rue de Paris- 93515 MONTREUIL cedex –Tél. 01 55 82 83 90– Fax 01 55 82 83 94
Site de la Fédération : www.lsrfed.fr Courriel : federationlsr@lsrfede.fr

Bulletin d'inscription au séjour à NAJAC (Aveyron – 12)

Du 25 septembre au 02 octobre 2023

Prix : 465 € assurance comprise - transports non inclus

A renvoyer le plus rapidement possible (au plus tard le 30 juin) à la Fédération
par votre Association avec la répartition des chambres

Monsieur, Madame (*)

NOM

PRENOM

Date de naissance ;

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

courriel

Nom de votre LSR :

PMR (personne à mobilité réduite): oui / non - difficultés à se déplacer oui/non

Bénéficie de l'aide ANCV de 194 € (voir barème ci-dessous) oui/non

Si OUI joindre obligatoirement la photocopie de votre Carte d'identité en cours de validité (exigence de l'ANCV) et la copie de votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021.

Souhaite partager ma chambre avec :

Monsieur, Madame (*)

NOM

PRENOM

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

courriel :

Nom de votre LSR

PMR : oui / non

difficultés à se déplacer oui/non

Bénéficie de l'aide ANCV de 194 € (voir barème ci-dessous) : oui/non

Si OUI joindre obligatoirement la photocopie de la Carte d'identité en cours de validité (exigence de l'ANCV) et la copie de votre avis d'imposition 2022 sur revenus 2021.

Nota : la règle des séjours « Séniors en Vacances » c'est le logement partagé à deux. Le nombre de logements individuels étant limité ils seront attribués qu'en cas de justification, notamment pour des raisons de santé (exemple : appareil respiratoire bruyant)

Ci-joint un chèque d'arrhes de : (100 € X Nombre de personnes).
Le solde soit 365 € par personne (171 € pour ceux bénéficiant de l'aide ANCV) sera à adresser à la Fédération par votre association. Si chambre individuelle ajouter 77 € par personne pour la semaine

L'aide financière est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous, ainsi qu'à toute personne rattachée à son foyer fiscal

Tableau 6. Seuils d'imposition.

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 175	20 288	25 400	30 513	35 625	40 738	45 850	50 963	56 075	61 188	66 300
- couple marié ou pacsé	-	-	28 637	33 749	38 862	43 974	49 087	54 199	59 312	64 424	69 537